

Conseil de l'INSPE de l'académie de Montpellier

Mardi 24 juin 2025

La séance est ouverte à 17h05 sous la présidence de M. Christophe Mauny.

Présents

Participaient à la réunion les membres suivants :

Collège A : Professeurs des universités et personnels assimilés

Mme Aurélie Chesnais ;

Collège B : Maîtres de conférences et personnels assimilés

Mme Hélène Castany-Owhadi, M. Yohann Scribano ;

Collège C : Autres enseignants et formateurs relevant d'un établissement d'enseignement supérieur

Mme Isabelle Aliaga représentée par M. Yohann Scribano, M. Florent Siclet ;

Collège D : Personnels relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et exerçant leurs fonctions dans des écoles, établissements ou services relevant de ce ministre

M. Stéphane Dupont ; Mme Pascale Roca ;

Collège E : Représentants des autres personnels

Mme Anne-Lise Allian ; M. Pierre Domergue ;

Collège F : Usagers

Mme Cléa Poulain ; Mme Mathilde Vacquier représentée par Mme Hélène Castany-Owhadi ;

Personnalités désignées par la région

M. Sébastien Denaja représenté par M. Mathieu Ruffenach ;

Personnalités désignées par le Recteur

M. Christophe Mauny, Mme Hélène Micoud représentée M. Christophe Mauny, M. Mathieu Ruffenach, Mme Agnès Vrinat représentée par M. Mathieu Ruffenach, M. Guy Waïss ;

Personnalités extérieures désignées par le conseil d'école de l'INSPE de l'académie de Montpellier

Mme Nadine Jessel, M. Julien Netter ;

Personnalités désignées par les établissements partenaires

Mme Agnès Fichard-Carroll représentée par M. Jean-Patrick Respaut, M. Pascal Noguès, M. Jean-Patrick Respaut ; M. Benoit Roig ;

Invités présents à la séance

Mme Amélie Adde, M. Frédéric Aubry, Mme Valérie Bouchet, Mme Ariane-Esther Carmignac, Mme Sandrine de La Cruz, M. Thierry Duclerc, Mme Amélie El Ghorfi, M. Rodolphe Girouudeau, M. Christophe Iung, Mme Pascale Leclercq, M. Jean-Michel Meyre, Mme Valérie Munier, M. Sylvain Olivier, Mme Agnès Perrin-Doucey, Mme Catherine Trottier.

Secrétaire de séance

Mme Marguerite Taule

Compte-rendu

L'ensemble des termes relatifs aux fonctions citées dans ce compte-rendu s'entendent aux genres féminin et masculin.

Ce compte rendu ne reprend pas le contenu du diaporama mis en annexe de ce présent PV et présenté par le directeur de l'INSPE – Académie de Montpellier lors du conseil de l'INSPE et complété en séance par des remarques des membres du conseil.

1. Élection de la présidence du Conseil de l'INSPE

M. Guy Waïss, Administrateur de l'État honoraire, ancien Inspecteur Général de l'éducation, du sport et de la recherche, a présenté sa candidature à la présidence du conseil de l'INSPE et communiqué son CV aux membres. (Diapositives 4 et 5)

Résultat du vote

- Refus de prendre part au vote : 0
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 22

M. Guy Waïss est élu président du conseil à l'unanimité des voix des présents et représentés.

2. Adoption du PV du conseil de l'INSPE du 10 décembre 2024

Résultat du vote

- Refus de prendre part au vote : 0
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 22

Le procès-verbal du 10 décembre 2024 est adopté à l'unanimité.

3. Avis sur le DIU « Entrée dans le métier des fonctionnaires stagiaires à mi-temps »

La proposition nationale reste inchangée mais réglementairement le conseil doit se positionner tous les ans sur des DIU. La maquette doit ensuite être validée par les conseils des Universités.

Résultat du vote

- Refus de prendre part au vote : 0
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 22

Le DIU « entrée dans le métier des fonctionnaires stagiaires à mi-temps » est adopté à l'unanimité.

4. Avis sur le cadrage du contrôle des connaissances de l'INSPE

M. Iung présente la modification concernant les notes seuils des UE de culture commune en M1. Diapositive 11).

- Semestre 1 : note seuil fixée à 8 (au lieu de 6) ;
- Semestre 2 : note seuil fixée à 6 (au lieu de 8)

Cette évolution s'explique par la nature différente des épreuves :

- Semestre 1 : compte-rendu de stage problématisé réalisé à la maison ;
- Semestre 2 : écrit réflexif sur une situation, avec rédaction longue et plus exigeante

Résultat du vote

- Refus de prendre part au vote : 0
- Contre : 0
- Abstention : 0h
- Pour : 23 (*arrivée de Mme Poulain*)

Le cadrage de contrôle des connaissances est adopté à l'unanimité.

5. Avis sur les dates de fermeture de l'INSPE pendant l'année universitaire 25-26.

Les dates de fermeture, concernant uniquement les personnels de l'INSPE, sont fixées comme suit :

- ❖ Vendredi 20 décembre 2025 au 5 janvier 2026.
- ❖ Vendredi 17 juillet 2026 au 20 août 2026.

Résultat du vote

- Refus de prendre part au vote : 0
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 23

Les dates de fermeture sont adoptées à l'unanimité.

6. Présentation des comptes rendus des conseils de perfectionnement des quatre mentions de master MEEF

Les comptes rendus ont été rédigés par les présidents des conseils :

- **Robin Bosdeveix**, IGÉSR pour les mentions MEEF 1er degré, 2nd degré et *Encadrement Éducatif*
- **Solange Cartaut**, Professeure des Universités à l'INSPE de l'académie de Nice (Université Côte d'Azur) pour la mention MEEF *Pratiques et Ingénierie de la Formation*.

(Diapositives de 16 à 27)

Ces comptes rendus doivent être présentés au conseil de l'INSPE pour être ensuite diffusés plus largement. Une discussion s'est notamment engagée au sujet des parcours de la *mention Pratiques et Ingénierie de la Formation* :

- ❖ *Parcours EPI/CO-ES*

Mme Perrin-Doucey rappelle que, depuis le conseil de perfectionnement, il a été décidé en accord avec le rectorat de retirer le CAPPEI de cette formation. Elle souligne qu'il s'agit de l'aboutissement d'un processus lié à l'histoire de ce diplôme. En effet, le CAPPEI était auparavant rattaché à la précédente accréditation et au master EPABEPS, la FDE en assumant alors la gestion financière. Or, les étudiants concernés ne sont désormais plus inscrits dans ce master, ce qui a entraîné des difficultés organisationnelles et budgétaires. Par ailleurs, le rectorat doit revoir la carte de formation, en intégrant davantage d'hybridation, ce qui compliquait la gestion du parcours. Elle précise néanmoins que les derniers résultats (86% de réussite) sont très positifs et témoignent de l'investissement des collègues.

Mme Bouchet complète en indiquant qu'elle s'est appuyée sur l'expertise de M. Guillaume Laffite, pilote de la formation, pour analyser la situation. La décision de retrait du CAPPEI répond à un souci de maîtrise des coûts et d'optimisation des moyens. Elle insiste sur le fait que ce choix a été pris en concertation et dans un esprit de bonne entente entre les responsables.

M. Waïss informe enfin qu'une nouvelle filière spécifique de l'Éducation nationale sera prochainement créée pour les infirmier(e)s : une formation infirmier(e) scolaire à BAC+5.

❖ *Parcours SAFIR (diapositive 24)*

Mme Chesnais précise que les points évoqués lors du conseil s'inscrivent dans des chantiers déjà amorcés et dans une réflexion de longue date. Elle rappelle que le parcours SAFIR a pour objectif d'accueillir des profils très diversifiés, ce qui constitue à la fois une richesse et une source de difficultés. Ces dernières sont en partie le reflet de l'ambition portée par cette formation.

❖ *Parcours DIDHUM (didactique des humanités) (diapositive 25)*

Mme Perrin-Doucey rappelle que ce parcours, apparu dans la nouvelle accréditation, a eu des difficultés à trouver sa place, notamment dans le champ de la didactique des humanités. Conçu au départ pour un public principalement issu de l'éducation nationale, il rassemblait des enseignants du 1^{er} et du 2nd degré en lettres et en histoire-géographie. Aucun étudiant en arts plastiques ne s'y est inscrit. Un travail important a néanmoins été mené en lettres, histoire-géographie et géopolitique, avec un ancrage affirmé autour des humanités. Faute de candidats, le parcours a été fermé en M1 cette année, mais sa réouverture est prévue à la prochaine rentrée.

Dans la perspective de la nouvelle accréditation, l'objectif est de repositionner le parcours : élargir la notion de didactique (incluant les didactiques professionnelles et les humanités), maintenir le sigle mais changer la destination afin d'attirer un public plus diversifié.

Enfin, suite à l'inscription d'un étudiant en thèse, le parcours est désormais ouvert à l'école graduée de l'Université de Montpellier, permettant de recentrer le M2 sur les poursuites d'études en recherche et de proposer des stages en laboratoires de recherche.

7. Informations du directeur

7.1. Résultat du CRPE

(Diapositive 29)

Concernant les résultats du CRPE, **Mme Perrin-Doucey** souligne que les étudiants issus de la licence pluridisciplinaire, ouverte en 2018, obtiennent de meilleurs résultats que ceux inscrits dans d'autres licences. La capacité d'accueil est actuellement de 335 places (avec la PPPE) pour environ 4500 demandes. Elle attire l'attention sur la réforme nationale prévoyant la création d'une licence « professorat des écoles », qui pourrait entraîner une diminution des capacités d'accueil.

M. Mauny complète en rappelant que le niveau de recrutement reste élevé dans l'académie de Montpellier. Il dresse un bilan sur les difficultés rencontrées lors de la titularisation : chaque année, entre 25 et 27 professeurs des écoles stagiaires (soit environ 7 % des 370 stagiaires) doivent passer un entretien après avoir reçu un avis défavorable. Il observe une proportion plus importante de stagiaires à temps plein convoqués à ces entretiens par rapport aux stagiaires à mi-temps.

Il souligne également les difficultés spécifiques liées aux affectations en maternelle, notamment en petite section, alors qu'une règle interdit de placer les stagiaires en classe de CP. Il insiste sur l'importance d'un accompagnement renforcé à l'entrée dans le métier pour ces jeunes lauréats.

7.2. Semaine de pré-reentrée

La semaine de pré rentrée débutera le lundi 25 août 2025. *(Diapositive 30)*

7.3. *Réforme du recrutement des enseignants et CPE*

Les informations sur la liste des concours ouverts en L3 et M2 pour l'année 2026/2027, ainsi que sur les procédures d'affectation des lauréats L3, sont susceptibles d'évoluer. Aucun arbitrage officiel n'a été rendu à ce jour. Ces éléments ont été communiqués aux organisations syndicales afin d'informer les parties prenantes.

M. Iung précise que dès la publication des documents officiels, ils seront consultables sur le site web de l'INSPE (*diapositive 32*).

Les diapositives 33 à 42 présentent des informations issues des directions générales, qui n'ont pas encore été validées, et ne constituent donc pas des décisions définitives.

7.4. *Renouvellement du poste de directeur*

Le mandat de directeur (5 ans) prenant fin le 4 septembre 2025, un appel à candidatures a été lancé, le processus devant conduire à la nomination d'un directeur par la Ministre d'État, ministre de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la recherche.

Fin du conseil à 18 h 46

Conseil de l'INSPE du 24 juin 2025



UNIVERSITÉ DE
MONTPELLIER



L'ensemble des termes relatifs aux fonctions citées dans ce diaporama s'entendent aux genres féminin et masculin.

- 1- Election de la Présidence du Conseil de l'INSPE
- 2- Adoption du PV du conseil de l'INSPE du 10 décembre 2024
- 3- Avis sur le DIU "Entrée dans le métier des fonctionnaires stagiaires à mi-temps »
- 4- Avis sur le cadrage du contrôle des connaissances de l'INSPE
- 5- Avis sur les dates de fermeture de l'INSPE pendant l'année universitaire 2025-26
- 6- Présentation des Comptes Rendus des conseils de perfectionnement des quatre mentions de master MEEF
- 7- Informations du directeur
 - 7.1- Résultats du CRPE
 - 7.2- Semaine de pré-reentrée
 - 7.3- Reforme du recrutement des enseignants et CPE
 - 7.4- Réforme de la formation des enseignants et CPE
 - 7.5- Renouvellement du poste de directeur



Point 1 : Election de la Présidence du Conseil de l'INSPE

M. Guy Waïss, Inspecteur Général honoraire, a présenté sa candidature à la présidence du conseil de l'INSPE et communiqué son CV envoyé aux membres du conseil de l'INSPE.



Candidature de M. Guy Waïss

Mesdames et Messieurs les membres du conseil d'administration de l'INSPE de l'académie de Montpellier,

Suite à ma nomination en qualité de personnalité désignée par Madame la rectrice de l'académie de Montpellier au conseil d'administration de l'INSPE, j'ai l'honneur de présenter ma candidature à la présidence dudit conseil.

Comme vous pourrez en prendre connaissance en lisant le curriculum vitae joint au présent courrier, j'ai exercé de nombreux emplois à responsabilité au sein du système éducatif, piloté deux rapports d'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGÉSR) relatif à la fonction enseignante dont l'un, « *de la gestion quantitative à la gestion qualitative des enseignants* », évoque la question de leur formation, dont je considère qu'elle est un des leviers essentiels de la réussite de tous les élèves, comme en témoignent de nombreux rapports d'inspection générale et de travaux de recherche.

En outre, au sein de l'IGÉSR, j'ai été pendant cinq ans membre de l'équipe de direction et responsable du collège expertise administrative et éducative (EAE) qui avait notamment en charge le suivi des IA-IPR-EVS et IEN-IO ainsi que les agents de l'éducation nationale dont ils assurent eux-mêmes la gestion de carrière (CPE, professeurs documentalistes ; Psy-En EDO).



Candidature de M. Guy Waïss

Toujours particulièrement intéressé à tout ce qui touche à la formation des personnels et en particulier à la formation des enseignants et des personnels d'éducation et d'orientation, c'est avec beaucoup d'enthousiasme mais aussi de modestie que je souhaite accompagner l'INSPE, son conseil d' administration et son directeur, dans le nouveau défi que constitue la parution du décret n° 2025-352 du 17 avril 2025 modifiant les conditions de recrutement et de formation des corps enseignants, du personnel d'éducation et des maîtres de l'enseignement privé sous contrat du ministère chargé de l'éducation nationale.

Je vous prie de croire, mesdames et messieurs, à l'expression et de meilleurs sentiments et à mon plein investissement dans la charge à laquelle j'aspire.



Vote sur le point 1

Refus de prendre part au vote :

Contre :

Abstention :

Pour :



Point 2 :

Avis sur le PV du conseil du 10 décembre 2024
(document envoyé en pièce jointe)



Vote sur le point 2

Refus de prendre part au vote :

Contre :

Abstention :

Pour :

**3- Avis sur le DIU « Professeurs et conseillers principaux
d'éducation stagiaires - entrée dans le métier » (en alternance
à mi-temps en établissement)
(document envoyé en pièce jointe)**



UNIVERSITÉ DE
MONTPELLIER



Université
Perpignan
Via Domitia



Proposition nationale inchangée mais réglementairement le conseil
doit se positionner tous les ans sur des DU.

Maquette qui doit ensuite être validée par les conseils des Université

Vote sur le point 3

Refus de prendre part au vote :

Contre :

Abstention :

Pour :



4- Avis sur le cadrage des modalités de connaissance de l'INSPE (document envoyé en pièce jointe)

Une seule modification est proposée et concerne les notes seuils des UE de Culture Commune en M1 :

MEEF 1					
TV11METC	M1S1 Cadre de référence: Institution scol & enjeux du syst. éduc.	1ère évaluation	Production audio (video-podcast)	Analyse d'un enjeu éducatif observé sur le terrain de stage	8 au lieu de 6
		Rattrapage	Production audio (video-podcast)	Analyse renouvelée et complétée	
TV21METC	M1S2 Cadre de référence:valeurs exigences du serv	1ère évaluation	Ecrit	analyse d'une étude de cas	6 au lieu de 8
		Rattrapage	Ecrit	étude de cas	

Vote sur le point 4

Refus de prendre part au vote :

Contre :

Abstention :

Pour :



Point 5 :

Dates de fermeture de l'INSPE pendant l'année
universitaire 2025-26\$
(point réglementaire)



* vendredi 20 décembre 2025 au 5 janvier 2026



* vendredi 17 juillet au 20 aout 2026



Vote sur le point 5

Refus de prendre part au vote :

Contre :

Abstention :

Pour :



Point 6 : Présentation des comptes rendus des conseils de perfectionnement

Ces comptes rendus ont été rédigés par les Présidents des conseils c'est-à-dire :

- **Robin Bosdeveix, IGESR** pour les mentions MEEF « 1^{er} degré », « 2nd degré » et « Encadrement Educatif »
- **Solange Cartaut, Professeure d'Université à l'INSPE de l'Académie de Nice, Université Côte d'Azur** pour la mention MEEF « Pratiques et Ingénierie de la Formation »



Conseil de perfectionnement de la mention MEEF 1^{er} degré

Plusieurs points forts structurants ont été mis en évidence.

- La très grande qualité de la collaboration entre l'INSPE, la Faculté d'Éducation, le rectorat et les DSDEN constitue un levier essentiel de réussite. L'engagement remarquable des équipes pédagogiques, associant formateurs universitaires et de terrain, est unanimement salué, tout comme la qualité de l'accompagnement des étudiants en formation et en stage. Ces éléments contribuent directement à un taux de réussite très satisfaisant en master et au concours de recrutement des professeurs des écoles, et traduisent une solide préparation des étudiants à l'exercice du métier.
- La structuration progressive de la formation sur deux années, tout comme l'intégration progressive du travail de mémoire dès le M1, sont jugées positives et permettent un développement plus approfondi des compétences professionnelles. Les dispositifs d'accompagnement mis en œuvre, notamment pour les étudiants rencontrant des difficultés lors des stages, ont également été soulignés comme des pratiques de grande qualité.
- Il est essentiel de noter que l'académie de Montpellier présente une avance notable au plan national concernant le continuum de formation en offrant dès la licence plusieurs voies d'accès au professorat des écoles aux étudiants motivés dès le baccalauréat ou plus tardivement au cours de la licence. Cette offre de formation variée est une force et une singularité très appréciables pour les étudiants de l'académie.

Conseil de perfectionnement de la mention MEEF 1^{er} degré

Néanmoins, quelques axes d'amélioration ont été identifiés.

- **Le cadre national actuel, positionnant le concours en fin de M2, engendre une surcharge de travail particulièrement lourde pour les étudiants**, fragilisant leur parcours tant au niveau psychologique que financier. Cette situation nuit à un développement pleinement serein des compétences attendues et pèse sur les étudiants les plus précaires. Ce point d'amélioration est toutefois partagé à l'échelle nationale et n'est pas spécifique de l'académie de Montpellier.
- Sur le plan des contenus de formation, si la formation proposée est très riche, plusieurs besoins émergent cependant : un renforcement des enseignements liés à **la maternelle**, jugés insuffisants au regard des affectations fréquentes à ce niveau et de la spécificité du cycle 1 ; une meilleure préparation à **l'accompagnement des élèves à besoins éducatifs particuliers** ; un approfondissement de la formation au travail dans des classes multi-niveaux, en réponse à une réalité largement répandue dans l'académie.
- **La question de l'évaluation par compétences**, aujourd'hui amorcée mais encore incomplète, gagnera à être approfondie et structurée dans la perspective d'une approche en continuum de formation, du premier cycle universitaire jusqu'à l'entrée dans le métier afin de rendre plus lisible la progressivité, ce qui nécessitera un accompagnement spécifique des équipes pédagogiques.

Conseil de perfectionnement de la mention MEEF 1^{er} degré

Néanmoins, quelques axes d'amélioration ont été identifiés. (suite)

- **Le développement de la dimension internationale** de la formation, notamment par la possibilité de stages à l'étranger, reste un chantier à explorer davantage.
- **La formation aux enjeux de l'intelligence artificielle** pour l'enseignement et l'éducation doit être intégrée dans la prochaine maquette de master afin d'accompagner l'évolution des pratiques professionnelles.

En définitive, l'INSPÉ de Montpellier, par son dynamisme et la mobilisation de ses équipes, est en capacité d'engager les ajustements nécessaires pour relever les défis d'une éventuelle réforme de la formation des professeurs des écoles et accompagner efficacement les futurs enseignants dans leur professionnalisation.



Conseil de perfectionnement de la mention MEEF 2nd degré

Parmi les points forts, les membres du conseil de perfectionnement ont souligné :

- **La pertinence du modèle singulier de l'INSPE de l'académie de Montpellier unique au plan national**, qui assure un rôle de coordination reconnu très efficace de façon unanime par les différentes universités et UFR partenaires ainsi que le rectorat. La mise en place de co-responsables pour chaque parcours, d'unités d'enseignement colorées par partenaire (« FDE » (faculté d'éducation de l'université de Montpellier) et « UFR disciplinaire ») ainsi que l'existence de différents textes de cadrage s'imposant à tous les parcours du master sont des éléments facilitant le partenariat.
- **La grande qualité de l'encadrement** par des équipes plurielles rassemblant universitaires, formateurs de l'Éducation nationale et représentants du rectorat, ce qui favorise une approche riche et cohérente de la formation.
- **L'investissement remarquable des équipes pédagogiques**, salué par les étudiants, et la qualité de l'accompagnement tout au long du parcours, notamment en matière de stage et de mémoire.
- **De très bons taux de réussite** au master (plus de 75 %) et aux concours de recrutement (65 %), qui traduisent l'efficacité du dispositif, malgré la forte charge du cursus de master MEEF dans le cadre issu de la réforme de 2019 / 2020.
- **Une organisation sur deux années**, permettant un développement plus progressif des compétences, même si la charge de travail en M2 reste excessive.
- **La valorisation des compétences professionnelles** grâce à l'importance donnée aux stages en responsabilité et à l'accompagnement par les tuteurs et les professeurs formateurs académiques (PFA).

Conseil de perfectionnement de la mention MEEF 2nd degré

Cependant, plusieurs axes d'amélioration ont été identifiés :

- **L'intensité du M2**, trop forte en raison du positionnement du concours en fin de parcours, fragilise les étudiants ; un rééquilibrage des charges entre M1 et M2 est souhaitable. Ce point d'amélioration est partagé à l'échelle nationale et n'est pas spécifique de l'académie de Montpellier.
- **Une optimisation de la répartition des emplois du temps dans certains parcours disciplinaires** pour éviter des déséquilibres hebdomadaires trop marqués.
- **Le renforcement de la formation des tuteurs de terrain**, essentiel pour garantir la qualité de l'accompagnement des stages en collège et en lycée.
- **L'évolution vers une évaluation et une formation davantage fondées sur les compétences qui faciliterait la mise en place d'un continuum de formation et rendrait la progressivité plus lisible**, ce qui nécessitera un accompagnement spécifique des équipes pédagogiques.
- **Le développement de la dimension internationale** de la formation, notamment par la possibilité de stages à l'étranger, reste un chantier à explorer davantage.
- **La formation aux enjeux de l'intelligence artificielle pour l'enseignement et l'éducation** doit être intégrée dans les prochaines maquettes pour accompagner l'évolution des pratiques professionnelles.

En définitive, l'INSPÉ de Montpellier, par son dynamisme, la qualité du partenariat entre les universités et le rectorat et la mobilisation de ses équipes, est en capacité d'engager les ajustements nécessaires pour relever les défis d'une éventuelle réforme de la formation des professeurs de collège et de lycée et accompagner efficacement les futurs enseignants dans leur professionnalisation.

Conseil de perfectionnement de la mention MEEF « Encadrement Educatif »

Parmi les principaux points de force identifiés,

- il a été souligné avec force par les représentants des étudiants **la grande qualité de la formation et l'engagement exceptionnel des équipes pédagogiques.** Les étudiants saluent l'accompagnement attentif, la préparation rigoureuse au concours, ainsi que la pertinence des contenus de formation proposés.
- **Le fonctionnement en équipe plurielle, associant universitaires, personnels de l'éducation nationale et professionnels extérieurs,** est également unanimement apprécié, tout comme l'intérêt du travail autour du portfolio pour le développement des compétences professionnels.
- Il est à noter que la construction **d'un portfolio est propice à une approche par compétences.** L'équipe pédagogique du master MEEF « Encadrement éducatif » constitue à ce titre une ressource précieuse pour les équipes des deux autres mentions de master MEEF Premier et Second degré.
- **La qualité des stages, leur accompagnement, et l'investissement des tuteurs** sont soulignés comme des leviers essentiels dans la professionnalisation des étudiants, tout comme l'innovation du tutorat entre M1 et M2.
- **Le taux de réussite au concours de recrutement des CPE,** concours très sélectif, est en lui-même révélateur de la bonne qualité de la formation de ce master (55 % des étudiants de lauréats pour un taux moyen de 25 % à l'échelle nationale).

Conseil de perfectionnement de la mention MEEF « Encadrement Educatif »

Cependant, plusieurs axes d'amélioration peuvent être envisagés.

- Le principal obstacle reste **la forte densité de l'année de M2**, conséquence directe du positionnement du concours en fin de cursus, générant une charge de travail excessive et des risques de fragilisation psychologique. Ce point d'amélioration est toutefois partagé à l'échelle nationale et n'est pas spécifique de l'académie de Montpellier. La charge importante du master MEEF Encadrement éducatif limite les possibilités d'emploi étudiant, élevé dans cette mention et renforce la précarité de certains étudiants.
- **Le tutorat entre promotions, s'il est jugé très positif, nécessite une organisation plus formalisée.**
- D'autres points de vigilance concernent **la localisation parfois éloignée des lieux de stage, le besoin d'un renforcement de la formation sur le management d'équipe de vie scolaire**, ainsi que la réflexion nécessaire autour de l'internationalisation de la formation.
- Le développement de la **dimension internationale** de la formation, notamment par la possibilité de stages à l'étranger, reste un chantier à explorer davantage.
- Enfin, la formation aux enjeux de **l'intelligence artificielle** pour l'enseignement et l'éducation doit être intégrée dans les prochaines maquettes pour accompagner l'évolution des pratiques professionnelles du conseiller principal d'éducation.

En définitive, l'INSPÉ de Montpellier, par son dynamisme, la qualité du partenariat entre l'université et le rectorat et la mobilisation de ses équipes, est en capacité d'engager les ajustements nécessaires pour relever les défis d'une éventuelle réforme de la formation des conseillers principaux d'éducation et de les accompagner efficacement dans leur professionnalisation.

Conseil de perfectionnement de la mention MEEF « Pratiques et Ingénierie de la formation »

Parcours EPI/CO-ES

EPI-CO Éducation et Pratiques inclusives en classe ordinaire

EPI-ES Éducation et Pratiques inclusives dans l'enseignement spécialisé

Points forts identifiés :

- Cohérence globale du parcours, adossé à une identité forte autour de l'inclusion.
- Bonne insertion professionnelle des étudiants.
- Mobilisation d'intervenants variés et ancrage dans les réalités de terrain.
- Préparation au CAPPEI en 4X3 semaines

Points faibles identifiés :

- Manque de lisibilité entre les options CO et ES, parfois perçues comme deux parcours disjoints.
- Absence de partenariat en dehors de l'Éducation nationale

Pistes d'amélioration :

- Repenser la structuration du parcours pour renforcer l'unité entre les deux options.
- Valoriser davantage les travaux de recherche des étudiants, en lien avec les terrains inclusifs en renforçant le tutorat mémoire et l'étayage entre pairs
- Proximité avec les secteurs de la santé, du médico-social permettant une ouverture progressive de l'offre de formation à un public de professionnels issus des IFSI par exemple et intégrant directement la seconde année du parcours via une VAC
- S'orienter plus globalement vers la formation inclusive et ses ingénieries pédagogiques propres ou vers un diplôme universitaire

Conseil de perfectionnement de la mention MEEF

« Pratiques et Ingénierie de la formation »

Parcours SAFIR (Savoir, Apprentissage, Formation, Identité, Recherche)

Points forts identifiés :

- Parcours historiquement ancré et reconnu pour la qualité de son initiation à et par la recherche.
- Bonne attractivité auprès d'un public diversifié (enseignement, travail social et santé).
- Bonne appréciation des temps de partage en présentiel, des moments collectifs de réflexivité, mais qui peuvent être perçus comme insuffisants pour répondre aux besoins de tous

Points faibles identifiés :

- Articulation parfois insuffisamment explicite entre les unités de formation.
- Faible professionnalisation et lisibilité des débouchés professionnels immédiats, notamment sur des emplois d'ingénierie de formation dont les compétences visées sont placées au centre de l'offre de formation.
- Manque de prérequis pour les entrées directes en seconde année d'où la mise à disposition de ressources supplémentaires (drive)

Pistes d'amélioration :

- Renforcer la structuration pédagogique autour de parcours-types ou différenciés permettant de réaliser le mémoire en un ou deux ans, un stage à visée de recherche ou professionnel
- Mieux faire apparaître les compétences acquises en lien avec les métiers de la formation et de l'accompagnement.
- Envisager des briques de micro-certification ou un diplôme d'établissement
- Renforcer le suivi des étudiants en distanciel ou en bi/co-modalité

Conseil de perfectionnement de la mention MEEF

« Pratiques et Ingénierie de la formation »

Parcours DIDHUM (*didactique des humanités*)

Points forts identifiés :

- Singularité assumée, autour de la didactique disciplinaire et de la transmission des humanités.
- Richesse des croisements entre approches didactiques, philosophiques et sociales.
- Trajectoire de développement professionnel des étudiants se préparant souvent à l'agrégation après le parcours

Points faibles identifiés :

- Difficulté à recruter des enseignants en dehors de l'académie et dans l'académie difficulté à contractualiser avec l'EAFC pour leur faciliter l'accès
- Faibles effectifs et difficulté pour les étudiants de concilier le suivi de la seconde année de master avec leur activité professionnelle

Pistes d'amélioration :

- Début d'adossement au parcours d'une offre de micro-certifications. Ce travail doit être poursuivi pour élargir les recrutements
- Enregistrer certains cours pour une mise à disposition en e-learning asynchrone. Recommandation d'un meilleur adossement technologique.

Conseil de perfectionnement de la mention MEEF

« Pratiques et Ingénierie de la formation »

Perspectives générales et recommandations

Les personnalités extérieures soulignent l'importance de consolider la lisibilité de l'offre dans son ensemble, afin de mieux affirmer l'identité de la mention. Une clarification des attendus et des spécificités de chaque parcours est recommandée au regard de la fiche RNCP de la mention et de ses blocs de compétences.

Il est également proposé de :

- Valoriser les compétences transversales acquises par les étudiants, en particulier celles relevant de l'ingénierie de formation
- Favoriser les synergies entre parcours, notamment sur les thématiques communes (inclusion, accompagnement, transformation des pratiques).
- Travailler à la mise en place de modules mutualisés ou de projets inter-parcours



Conseil de perfectionnement de la mention MEEF « Pratiques et Ingénierie de la formation »

Conclusion

Ce conseil de perfectionnement a permis de dresser un bilan nuancé de l'offre actuelle et d'engager une réflexion utile à **la dynamique d'amélioration continue de la formation et de cohérence avec les blocs de compétences** de la mention et les métiers de la formation **hors éducation nationale**.

En France, toutes les 4^{ième} mentions MEEF sont différentes et dépendent du contexte local et des compétences spécifiques du domaine intrinsèquement liées aux ressources humaines composant les équipes pédagogiques. Dans le cas présent, les parcours visent (a) la formation de formateurs d'adultes (en particulier des enseignants mais pas seulement), (b) la consolidation d'une professionnalité déjà engagée (DIDHUM en particulier) et (c) de préparer directement ou indirectement à certaines certifications en lien avec la formation d'adultes (CAFFA et CAPPEI notamment). L'attractivité relative des parcours et la structuration singulière de la formation rendant difficile son accès en formation initiale fragilisent l'offre de formation actuelle.

Les échanges ont été constructifs et ont permis d'identifier des leviers d'action pertinents à court et moyen terme notamment en suivant la voie d'une émancipation vers d'autres partenaires (IFSI, Fonction publique territoriale, AFPA). La poursuite de ces travaux en concertation avec les équipes pédagogiques, les professionnels et les étudiants est vivement encouragée.

Point 6 : Informations du directeur



6.1- Résultats au CRPE

CRPE 2025	Total FDE
-----------	-----------

RESULTATS ACADEMIE DE MONTPELLIER

M2 admissibles académie de Montpellier	216
Nbre M2 présents	347
% M2 présents / inscrits	71,40%
% admissibles M2 / présents	62,25%
M2 admis académie de Montpellier	147
% admis M2 / admissibles	68,06%
% admis M2 / présents admissibilité	42,36%

RESULTATS AUTRES ACADEMIES

M2 admissibles autres académies	75
Nbre M2 présents	93
M2 admis autres académies	52
% admis autres académies / admissibles	69,33%
% admis autres académies / présents	55,91%

RESULTATS GLOBAUX

Total admissibles sur toutes académies	299
% admissibles FDE / présents	67,95%
% admissibles FdE / inscrits FdE	61,52%
Total admis sur toutes académies	199
% admis FdE / admissibles FdE	66,56%
% admis FDE / présents	45,23%
% admis FdE / inscrits FdE	40,95%

% admis M2 SIPA / présents	43,23%
% admis M2 SR / présents	61,81%

6.2- Semaine de Pré-rentrée débutant le 25 juin

Lundi 25		Mardi 26		Mercredi 27			Jeudi 28		Vendredi 29	
ACCUEIL Rectrice, directeur INSPE, DASEN et directeurs études FDE 1er degré (M2 contractuels + PES) 8h00-12h00 FDE	ACCUEIL Rectrice, directeur INSPE et services rectoraux M2-CA et DIU-FSTG 8h00-11h30 Amphi Dumontet	Tronc commun 1er degré PES 9h-12h FDE	Journée didactique 2 nd degré 9h-12h FDE	Réunion de rentrée néo M2 9h FDE puis affectation SIPA 1er degré 11h FDE	TD Didactique 1er degré PES 8h-12h FDE	Journée Culture Commune FSTG DIU +CA 9h-12h	Rencontres Tuteurs 1er degré PES et M2 contractuels 9h-12h FDE	Pré-rentrée enseignants 1er degré	Pré-rentrée enseignants 2nd degré	
Accueil des PES sur chaque site 14h-17h FDE <i>(PES mi-temps par les directions des études et PES plein temps par les DSDEN)</i>	FSTG situations particulières 13h30-14h30 Triolet Accueil équipes plurielles parcours CA SIPA DIU + Affectations en stage SIPA Differentes campus 15h00-17h00 Présentation formation temps plein par l'EAFC Amphi Dumontet 14h30-16h00	Tronc commun 1er degré PES 14h--17h FDE	Journée didactique 2 nd degré 14h – 17h FDE	TD M2 1er degré 14h-17h FDE	Journée Culture Commune FSTG DIU + CA 14h-17h	Accueil dans les circonscriptions du 1er degré (PES et contractuels) 14h-17h				



6.3- Réforme du recrutement des enseignants et CPE

Important :

- Les informations sur la liste des concours ouverts en L3 et M3 en 2026/27 et les procédures d'affectation des lauréats des concours L3 peuvent évoluer. Aucun arbitrage n'a été rendu à l'heure actuelle.
- Ces éléments ont été présentés notamment aux organisations syndicales



UNIVERSITÉ DE
MONTPELLIER



UNIVERSITÉ
PAUL
VALÉRY
MONTELLIER



UNIVERSITÉ
Nîmes



Université
Perpignan
Via Domitia

- Informations disponibles sur le site web de ministère depuis annonce de la réforme :
<https://www.education.gouv.fr/mieux-former-pour-mieux-faire-reussir-nos-eleves-reforme-de-la-formation-initiale-des-professeurs-450109>
- Décret instituant un concours de recrutement en L3 à partir de 2026 et précisant le statut des lauréats pendant les deux années de formation
(<https://inspe-academiedemontpellier.fr/images/REFORME/Decret-17-04-25.pdf>)
- Les épreuves du nouveau concours :
<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/les-epreuves-des-concours-externes-bac3-de-recrutement-d-enseignants-des-colleges-et-lycees-1401>
- Les programmes de concours niveau L3 : <https://www.devenirenseignant.gouv.fr/les-programmes-des-concours-externes-bac3-de-recrutement-d-enseignants-du-second-degre-de-la-session-1402>
- Des sujets zéros du concours L3 <https://www.devenirenseignant.gouv.fr/exemples-de-sujets-des-concours-externes-bac3-de-recrutement-d-enseignants-1405> .

- **Liste des concours 2nd degré pour lesquels les deux concours (L3 et M2) seront ouverts en 2026** (voir diapo 34). Les concours à nombre de postes faible ne seront ouverts qu'en L3.
- **Période des concours :**
 - **Ecrits** : avril en L3 et mars en M2
 - **Oraux** : Mai-Juin M2 et L3
- **Dates des concours L3 et M2 (a priori validées)**
 - ✓ **Premier degré**
 - Les académies continueront d'organiser les écrits sur les mêmes dates (avec maintien concours supplémentaire Versailles-Créteil)
 - Une seule règle pour toutes les académies : L3 et M2 se tiendront à des dates différentes
 - ✓ **Second degré**
 - Le même jour quand pas de problème d'attractivité : CPE, documentation, philosophie, histoire-géographie, sciences de la vie et de la Terre, sciences économiques et sociales, arts plastiques, EPS, numérique et sciences informatiques
 - A des dates différentes dans les autres disciplines : lettres, allemand, anglais, espagnol, maths, physique-chimie, éducation musicale, éco-gestion, lettres-histoire, maths-physique chimie
- **Nombre de postes dans les concours** : il faut attendre le budget de l'Etat 2026
- **Devenir des lauréats du concours L3** (voir diapo 35)

quels concours en L3 et en M2 pendant la période transitoire?

- ❑ 20 disciplines seront ouvertes aux niveaux **Bac + 3 et Bac + 5** dès 2026, correspondant à 86 % du total des postes (disciplines avec un fort volume de postes)
- ❑ Pour les autres disciplines pour lesquelles une décision d'ouverture sera prise, organisation **d'un concours unique de niveau BAC + 3**.

CONCOURS	DISCIPLINE DE RECRUTEMENT	RAPPEL POSTES 2025	% POSTES VOIES EXTERNES
CPE EXT	Conseiller principal d'éducation	415	5,5%
CAPES EXT	Documentation	127	1,7%
CAPES EXT	Philosophie	145	1,9%
CAPES EXT	Lettres classiques	60	0,8%
CAPES EXT	Lettres modernes	669	8,8%
CAPES EXT	Allemand	101	1,3%
CAPES EXT	Anglais	770	10,2%
CAPES EXT	Espagnol	273	3,6%
CAPES EXT	Histoire et géographie	645	8,5%
CAPES EXT	Sciences économiques et sociales	115	1,5%
CAPES EXT	Mathématiques	990	13,1%
CAPES EXT	Physique chimie	376	5,0%
CAPES EXT	Sciences de la vie et de la Terre	320	4,2%
CAPES EXT	Education musicale et chant chorale	95	1,3%
CAPES EXT	Arts plastiques	100	1,3%
CAPEPS EXT	Education physique et sportive	670	8,9%
CAPES EXT	Numérique et sciences informatiques	55	0,7%
CAPET EXT	Economie et gestion, options marketing, comptabilité, tourisme, RH	254	3,4%
CAPLP EXT	Lettres - histoire et géographie	145	1,9%
CAPLP EXT	Mathématiques - physique chimie	161	2,1%
TOTAL		6 486	86%

Lauréats du concours L3

Titulaire d'une seule L3

Affectation dans une académie dépendant

- De la carte de formation
 - Du classement
 - Du souhait de rester dans l'académie d'origine
- (si formation proposée)

Titulaire d'un M1 (pas M2)

selon le parcours universitaire et professionnel antérieur

Titulaire d'un M2

Elève professeur rémunéré inscrit en M1 M2E

sauf en cas d'insuffisance manifeste

Fonctionnaire stagiaire en responsabilité à mi-temps rémunéré inscrit en M2 M2E

Fonctionnaire stagiaire affecté soit à mi-temps (DIU) soit à plein temps selon le parcours universitaire et professionnel antérieur

Pour information, le document présenté aux organisations syndicales vous a été communiqué en pièce jointe du courriel vous invitant à participer au conseil de l'INSPE

Important :

- Toutes les informations sur le contenu du futur master M2E peuvent évoluer. Aucun arbitrage n'a été rendu à l'heure actuelle.



Mise en place du master M2E (sous réserve d'informations complémentaires)

- **Calendrier prévisionnel de la mise en place du master M2E et de la disparition du master MEEF**
 - **2026/27 –**
 - Mise en place du M1 M2E
 - Mise en place du M2 M2E pour les lauréats du concours L3 titulaires d'un M1 et dont le parcours, permet une intégration en master M2E.
 - Mise en place d'un DIU pour lauréats du concours L3 exemptés de diplôme ou titulaires d'un M2 ou diplôme équivalent non MEEF et pour les lauréats du concours M2 non titulaires d'un master MEEF
 - Fin du master M1 MEEF
 - Dernière année du M2 MEEF
 - **2027/26 –**
 - Disparition du master MEEF

Mise en place du master M2E (sous réserve d'informations complémentaires)

- **Cadrage du nouveau master M2E**
 - **Mai 2025** : Présentation aux organisations syndicales du futur M2E. (aucun document validé après cette présentation, voir document joint dans le courriel de convocation au conseil et diapos 34 à 36)
 - **Juillet 2025 pour le 1^{er} degré et septembre 2025 pour le 2nd degré et l'encadrement éducatif** : Publication d'un référentiel précisant le cadrage diffusé, référentiel réalisé par l'IGESR.
- **Calendrier de dépôt de dossier d'accréditation et d'analyse par le ministère**
 - **Fin juin –début juillet 2025** : envoi aux établissements des dossiers d'accréditation des masters M2E
 - **Fin octobre 2025** : dépôt au ministère des dossiers d'accréditation ne devant pas comprendre de maquettes ni de MCC
 - **Fin 2025 ou début 2026?** : Dans le cadre de la préparation du prochain contrat de nos universités, un dépôt des maquettes sera sûrement demandé par nos universités
 - **Début janvier 2026** – retour du ministère sur les dossiers d'accréditation



UNIVERSITÉ
DE
MONTPELLIER



UNIVERSITÉ
PAUL
VALÉRY
MONTEPELLIER



UNIVERSITÉ
Nîmes



Université
Perpignan
Via Domitia

Mise en place du master M2E (sous réserve d'informations complémentaires)

- **Ouverture des masters M2E à des non lauréats (candidature via la plateforme Mon Master)**
Les universités peuvent le permettre mais les modalités de stage de ces étudiants ne seront *a priori* pas cadrées par le ministère mais à discuter avec les rectorats.
- **Cartographie de la mention M2E « 2nd degré » pour les parcours dont le nombre de postes est faible ou très faible**
Pour les parcours à nombre de postes faibles, réflexion au niveau du ministère autour d'une carte de formation prenant en compte le potentiel de formation d'une académie et son potentiel à accueillir des PSTG à mi-temps. **Ce point est en attente d'arbitrage politique.**



UNIVERSITÉ DE
MONTPELLIER



UNIVERSITÉ
PAUL
VALÉRY
MONTELLIER



UNIVERSITÉ
Nîmes



Université
Perpignan
Via Domitia

Bloc 1 - Concevoir, mettre en œuvre et évaluer des situations d'enseignement-apprentissage à l'école primaire	480 heures (62 %)	60 ECTS
Bloc 2 - Adapter sa pratique professionnelle à la diversité des élèves et au contexte d'exercice	120 heures (15 %)	16 ECTS
Bloc 3 – Agir dans le cadre de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale	100 heures (13 %)	12 ECTS
Bloc 4 - S'engager dans une démarche de développement professionnel	80 heures (11 %)	12 ECTS
Stage en responsabilité du M2		20 ECTS
Possibilité d'ADAPTATION À CHAQUE TERRITOIRE de 5 % (au sein ou entre blocs)		
TOTAL (hors stages)	780 heures	120 ECTS

Répartition du volume horaire incluant les stages entre les deux années du master

	Lauréat non LPE	Lauréat LPE
Cours en M1	530 h	450h
Stage en M1	324h ¹	324h
Cours en M2	250h	250h
Stage en M2	486h ²	486h
TOTAL	1590h	1510h

¹ 1/3 temps sur la base de 27h d'obligation de service par semaine pour un professeur des écoles

² 1/2 temps sur la base de 27h d'obligation de service par semaine pour un professeur des écoles

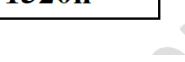
Blocs du master mention « Professorat du second degré »	Volume horaire	Crédits ECTS
Bloc 1 - Concevoir, mettre en œuvre et évaluer des situations d'enseignement-apprentissage	480 heures (62 %)	60 ECTS
Bloc 2 - Adapter sa pratique professionnelle à la diversité des élèves	120 heures (15 %)	16 ECTS
Bloc 3 – Agir dans le cadre de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale	100 heures (13 %)	12 ECTS
Bloc 4 - S'engager dans une démarche de développement professionnel	80 heures (11 %)	12 ECTS
Stage en responsabilité du M2		20 ECTS
Possibilité d'ADAPTATION À CHAQUE TERRITOIRE de 5 % (au sein ou entre blocs)		
TOTAL (hors stages)	780 heures	120 ECTS

Répartition entre les deux années du master du volume horaire incluant les stages

Cours en M1	530h
Stage en M1	216h ³
Cours en M2	250h
Stage en M2	324h ⁴
TOTAL	1320h

³ 1/3 temps sur la base de 18h d'obligation de service par semaine pour un professeur du second degré

⁴ 1/2 temps sur la base de 18h d'obligation de service par semaine pour un professeur du second degré



BLOCS DU MASTER MENTION « ENCADREMENT EDUCATIF EN MILIEU SCOLAIRE »	Volume horaire et ratio associé	Crédits ECTS et ratio associé
1 – Piloter l'équipe de vie scolaire pour accompagner le parcours des élèves dans un climat qui contribue au bien-être dans l'établissement, à la sécurité et à la qualité des apprentissages	250h (soit 31,5%)	34 ECTS (soit 29 %)
2 – Adapter sa pratique professionnelle à la diversité des élèves et au contexte d'exercice pour viser la réussite de tous les élèves	250h (soit 31,5%)	34 ECTS (soit 29 %)
3 – Agir dans le cadre des principes du service public d'éducation	200h (soit 24,5%)	20 ECTS (soit 16,5%)
4 – S'engager dans une démarche de développement professionnel	80h (soit 12,5%)	12 ECTS (soit 9%)
Stage en responsabilité de M2		20 ECTS (soit 16,5%)
Adaptation locale possible entre les blocs dans la limite de 5%		
TOTAL (hors stages)	780h	120 ECTS

Répartition horaire en master « Encadrement éducatif en milieu scolaire » (CPE)

	Formation universitaire	Stages
M1	530h	12 semaines de stage en observation et pratique accompagnée (SOPA) en collège et en lycée, avec une période d'ouverture dans un autre contexte
M2	250h	Stage en responsabilité à mi-temps
TOTAL	780h	

6.4- Renouvellement du poste de directeur de l'INSPE

Le mandat de directeur (5 ans) prenant fin le 4 septembre 2025, un appel à candidatures a été lancé, le processus devant conduire à la nomination d'un directeur par la Ministre de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur..

